

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 mai 2024

Convocation du 21 mai 2024

N° 2024_05_001

Objet : Habitat - Avenant N°8 à la Convention de participation à l'observatoire de l'Habitat de l'Ardèche

Le 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Saint Alban Auriolles salle Intergénérationnelle, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Louise LACOSTE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Monique MULARONI à Sylvie CHEYREZY, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Nicolas Clément, vice-président en charge de l'habitat et des actions foncières, expose aux membres du Conseil que dans le cadre de l'animation de sa politique habitat, la Communauté de Communes doit poursuivre la mise en place d'un observatoire afin de suivre les évolutions du territoire en la matière.

Le Conseil Départemental de l'Ardèche, la Préfecture de l'Ardèche et l'ADIL 26 ont constitué en 2013 un observatoire de l'Habitat en Ardèche. Ses objectifs sont les suivants :

- fournir un cadre de référence et d'échanges aux acteurs (élus, techniciens et professionnels) chargés des politiques locales de l'habitat menées sur le territoire de l'Ardèche ;
- constituer un outil partagé de la connaissance des marchés et des contextes sociaux et locaux, destiné à éclairer l'élaboration puis la mise en œuvre des politiques de l'habitat ;
- assurer la diffusion et mettre à disposition auprès de tous les partenaires des éléments de connaissance appuyés sur un réseau de données.
- mettre en perspective ces évolutions avec les problématiques notamment, démographiques, économiques, sociales, environnementales, foncières et de mobilité liées à l'habitat.

La mise en œuvre de cet observatoire de l'habitat de l'Ardèche est assurée par l'ADIL 26, avec le financement du Département de l'Ardèche.

Le Président propose de signer l'avenant numéro 8 à la convention signée le 11 mai 2016 entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et l'ADIL 26 pour l'année 2024 qui a pour objet :

1. De reconduire la convention pour l'année 2024
2. De préciser le montant de la convention pour 2024

SLOW

3. De préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2024

L'application de ces modalités tient compte de la croissance démographique et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il conduit à la réévaluation de la participation financière de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à 3 833,58 euros, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2023.

Le programme de travail prévisionnel établi pour l'année 2024 est le suivant :

- Fourniture des fiches habitat territoire
- Accès à l'observatoire des copropriétés (OLHAF)
- Etude sur les Besoins en logement (renouvellement générationnel et point mort), prévue pour septembre 2024)
- Etude Panorama des copropriétés, prévue pour décembre 2024

Le Conseil, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à signer la convention d'avenant n°8 de la convention de participation à l'observatoire de l'Habitat de l'Ardèche avec l'ADIL 26 et tous documents s'y rapportant et de mandater la contribution financière de la Communauté de Communes.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie Cheyrezy", written over a horizontal line.